

Accord genevois sur les baux commerciaux ne dépassant pas CHF 3500 par mois

Un accord a été trouvé entre l'USPI Genève, CGI, ASLOCA Genève et le canton de Genève selon lequel le loyer d'un bail commercial du mois d'avril 2020 est pris à charge du bailleur pour moitié et de l'Etat pour l'autre moitié, à condition que le loyer mensuel ne dépasse pas CHF 3500 par mois (charges non comprises).

L'accord genevois est curieux, car il libère entièrement le locataire. On aurait pu s'attendre à une répartition 1/3 pour le locataire, 1/3 pour le bailleur et 1/3 pour l'Etat. Ce résultat va probablement ancrer les discussions sur le même objet au plan fédéral.

Contributed by [Nicolas Iynedjian](#) (Partner).

[Coronavirus Information Hub](#)

Walder Wyss is committed to supporting our clients through the challenges the pandemic presents. We will be publishing regular insights on this Information Hub.

Useful links:

- [Protocole d'accord tripartite](#)
- [COVID-19: formulaire de demande d'exonération totale ou partielle de loyer commercial d'avril 2020](#)